
Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : **Forte consternation du SNPTES**

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Ce proverbe résume à lui seul l'entêtement du gouvernement, ici dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, à s'enfermer dans des positions dogmatiques sans considération pour le dialogue social. Ainsi, les textes du projet de cette loi, envoyés à la hâte aux organisations syndicales, 5 jours avant qu'ils ne soient soumis pour avis au CNESER, montrent que la loi prend le chemin inverse de ce qu'elle se devait d'être. La recherche française a besoin d'une programmation budgétaire ambitieuse sans que ses aspects structurels soient chamboulés. La crise de la COVID-19 a été une nouvelle preuve de la capacité d'adaptation et du sens de l'intérêt général de l'ensemble des personnels, dans les domaines de la recherche comme de la formation. Ce qui manque ce sont des moyens ! Le projet de loi qui nous est proposé remet en question une grande partie des forces de notre système, en particulier la première d'entre elles : la fonction publique d'État, tout en proposant un investissement bien en deçà de ce qui était affiché par le gouvernement jusqu'alors. Le SNPTES avait très rapidement revendiqué que les +5 milliards d'euros de budget (Md€) à 10 ans arbitrés en mars pour la LPPR n'étaient pas encore à la hauteur des enjeux. Plus précisément, le SNPTES critiquait la programmation bien trop lente de cet investissement. Le détail de la programmation désormais précisé dans le projet de loi est malheureusement pire. L'augmentation des crédits de +400 millions d'euros (M€) prévue en 2021 passe finalement à +104M€ ! Or, c'est maintenant que les besoins sont impérieux ... pas dans deux mandats présidentiels. A contrario, le SNPTES rappelle que l'Allemagne investira près de la moitié de son plan de relance suite à cette crise sanitaire, à savoir : 60 Md€ qui iront à l'enseignement, la recherche et l'innovation.

Le SNPTES a joué son rôle d'organisation syndicale réformiste. Il a porté avec responsabilité ses revendications pour la défense des personnels et du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais puisque le gouvernement s'enferme dans ses dogmes, le SNPTES ne peut que s'opposer fermement au projet de loi tel qu'il nous est présenté.

Choisy-le-Roi, le 8 juin 2020